

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/16/T/2026-2027
RELATIF REHABILITATION DU BATIMENT PRINCIPAL DE LA DIRECTION
GENERALE DE L'ISABU (1^{ère} PHASE).**

Date de Publication : 08/09/2026

Date d'ouverture des offres : 29/09/2026

1. Objet

« Le Maître de l'Ouvrage » invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de **réhabilitation du bâtiment principal de la Direction Générale de l'ISABU (1^{ère} phase)** situé à la Direction Générale de l'ISABU.

2. Financement du marché

Le Maître d'Ouvrage a obtenu du Gouvernement du Burundi un financement inscrit au budget de l'exercice 2026-2027 pour la mise en œuvre du projet intitulé « **Recherche sur l'aménagement, écologie et systèmes de production agro-pastoraux et halieutiques** ». Dans le cadre de ce projet, une partie des fonds alloués sera consacrée au financement des travaux de **réhabilitation du bâtiment principal de la Direction Générale de l'ISABU (1^{ère} phase)**, s'inscrivant dans les efforts de réhabilitation des infrastructures administratives de cette localité au cours du même exercice budgétaire.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures, heure locale à l'adresse ci-après : Direction Générale de l'ISABU (service Approvisionnements) située à l'Avenue de la Cathédrale, Tél. : 22 22 33 90.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un **bordereau de versement d'un montant de cent mille francs burundais (100 000 Fbu)** libellé Achat du DAO N°DNCMP/16/T/2026-2027, non remboursable, versé sur le compte n°CC10003 intitulé « **sous-compte de transit des recettes non fiscales** » ouvert à la BRB.

6. Réunion d'information et visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue. Une visite de site guidée sera organisée le 17 / 9 / 2026 à 10 heures. Les personnes de contact sont Monsieur BARAYAVUGA Philibert (61 125 782), NAHAYO Thierry (69 424 306) et IZEREYO Grévy (68 091 033).

7. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires à partir de la notification définitive du marché.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermés et rédigés en langue française parviendront à la Direction générale de l'ISABU, au plus tard le 29 / 9 / 2026 à 10 heures, heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment principal de la Direction Générale de l'ISABU (1^{ère} phase)**, DAO N° DNCMP / 16 / T / 2026-2027, à n'ouvrir qu'en séance publique du 29 / 9 / 2026 à 10 heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions francs burundais (5 000 000 FBu).

Les offres seront ouvertes le 29 / 9 / 2026 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 29 / 9 / 2026 à 10 heures.

Toute offre reçue après la date et heure limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

L'offre du soumissionnaire doit être reliée et toutes les pièces du document doivent être numérotés et paginés. L'offre doit comprendre aussi une table de matière.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, à la Direction Générale de l'ISABU à 10 heures 30 minutes.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du code des marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

SECTION I. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Sous-section I.1 Instructions aux Soumissionnaires

A. Généralités

Portée de la soumission.

- a) L'Autorité contractante, telle qu'elle est définie dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), ci-après dénommé le "Maître d'Ouvrage", lance un appel d'offres pour les **travaux de réhabilitation** décrits dans le Dossier d'Appel d'offres et brièvement définis dans les DPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les travaux".
- b) Le soumissionnaire retenu ou attributaire, doit achever les travaux dans le délai indiqué dans les DPAO, à compter de la date de notification de l'entrée en vigueur du marché ou à une date ultérieure qui sera précisée dans l'ordre de service.
- c) Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "soumission" et "offre" et leurs dérivés sont synonymes, et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

✓ Origine des fonds

Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé, sont imputables au Budget Général de l'Etat, Exercice **2026-2027**, tel que précisé dans les DPAO.

3. Candidats admis à concourir

- 1. L'Appel d'Offres publié par le Maître d'Ouvrage, dont le nom est indiqué dans les DPAO s'adresse à toutes les entreprises telles que précisées dans les DPAO et remplissant toutes les conditions d'éligibilité aux marchés publics et conformément à l'Article 161 et 162 de la loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi

4. Qualification du Soumissionnaire

- 4.0. Pour se voir attribué le marché, les soumissionnaires doivent établir à la satisfaction du Maître d'Ouvrage, qu'ils ont les capacités techniques, financières et matérielles et le personnel à aligner pour mener à bien l'exécution du marché. Les soumissions doivent inclure, comme partie intégrante de leur offre, les renseignements suivants :
 - a) des copies des documents précisant la constitution ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activité du Soumissionnaire, une procuration écrite du signataire de la soumission pour engager le soumissionnaire ;
 - b) des informations concernant la réalisation en tant qu'entrepreneur de travaux de nature similaires au cours des trois dernières années ;
 - c) le matériel de construction proposé pour l'exécution du marché ;

11. Critères de qualifications

Le présent Appel d'Offres s'adresse à tous les soumissionnaires remplissant les conditions d'admissibilité aux marchés publics, conformément à l'Article 151 de la loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi, et n'étant pas dans une des conditions d'inéligibilité énumérées aux articles 153 à 161 du code des marchés Publics du Burundi.

Les soumissionnaires doivent cependant établir à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'ils ont les capacités et les ressources voulues pour mener à bien l'exécution du Marché, telles que spécifiées dans le Dossier d'Appel d'Offre.

Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

12. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères administratifs, techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

13. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un (01) seul lot.

Fait à Bujumbura, le 3.../9.../2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU

Prof. Samson MUSONERIMANA

